

centro de Trabalho
94-
INDIGENISTA

A propos du prêt demandé par le Brésil à la CEE pour l'exploitation du gisement de fer de Carajas :

MOTION VOTEE, A L'UNANIMITE, moins 4 abstentions, par l'ASSEMBLEE GENERALE des O.N.G. européennes, Le 1er Avril 1982 à BRUXELLES.

L'Assemblée Générale des ONG européennes, réunie à Bruxelles du 30 Mars au 1 Avril 1982:

- informée du projet de la C.E.E. de proposer qu'un prêt de 600 millions de US\$ soit accordé, dans le cadre du Traité CECA, à une compagnie privée brésilienne pour contribuer à l'exploitation des mines de fer de Carajas, en Amazonie, et à l'exportation du minerai;
- informée par ailleurs sur les conditions dramatiques dans lesquelles se met actuellement en place le projet d'exploitation des mines de Carajas: destruction de la forêt, sans aucune mise en valeur; expulsion violente, sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares, des petits agriculteurs présents (20,000 familles); récupération des terres, brûlées et "nettoyées" de leurs occupants, par des gros propriétaires terriens, nationaux et multi-nationaux, dont le seul but est la spéculation foncière; tout ceci, avec l'appui officiel du gouvernement brésilien, pour exploiter au plus vite, au profit de l'exportation vers les pays riches, l'ensemble des ressources minières, considérables, de Carajas;
- demande à la C.E.E.:
 - de sursoir à toute proposition de prêt dans l'attente d'un complément d'information;
 - d'envoyer au Brésil une mission d'enquête à laquelle il serait souhaitable que des ONG puissent participer.



CT102083

Direction Générale
Crédit et Investissements

ANNEXE I

Note au Conseil

Objet : Demande d'avis conforme du Conseil, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 54 du Traité CECA, pour le co-financement d'un projet d'exploitation du minerai de fer à Carajas, à réaliser par la Companhia Vale do Rio Doce (CVRD), Rio de Janeiro, Brésil

Montant du prêt sollicité : US \$ 600 millions (environ 590,8 millions d'Ecus)

Emprunteur et responsable du projet : Companhia Vale do Rio Doce (CVRD),
Rio de Janeiro, Brésil

I. BASE JURIDIQUE ET FINANCEMENT DE LA CVRD

La CVRD a été fondée en 1942 en tant que société soumise à la législation brésilienne. Société d' "Economia Mista", c'est-à-dire contrôlée par l'Etat mais dont une minorité de capital est réparti dans le public, la CVRD est placée sous le contrôle direct du ministère des mines et de l'énergie qui est responsable des orientations et du contrôle des activités de la société ainsi que de leur coordination avec les programmes gouvernementaux et les objectifs politiques officiels.

En tant que société d' "Economia Mista" contrôlée par l'Etat, la CVRD est assujettie à des contrôles exercés par le SEST (Secretaria de Controle de Empresas Estatais) et aux orientations définies par ce secrétariat, lequel est responsable :

- a) de la coordination des activités des sociétés appartenant à l'Etat,
- b) de l'établissement d'un plan global fondé sur les informations fournies par chaque société, et contenant des instructions à l'adresse de chaque société concernant leurs investissements, dépenses et plan de financement et d'emprunt;
- c) de l'établissement des priorités accordées aux projets établis par ces sociétés au niveau de la disponibilité des ressources et de l'accès aux marchés financiers.

Le capital social de la CWRD, souscrit et entièrement versé est composé de 2.838.950.000 actions ordinaires et de 1.573.750.000 actions privilégiées, pour une valeur nominale de Cr \$ 4,01 chacune (Cr \$ 2,72 en 1973). Les actions ordinaires ainsi que 560.604.586 actions privilégiées sont détenues par le Trésor public brésilien; ainsi le Gouvernement brésilien détient 77 % du capital social. Les actions privilégiées (qui peuvent être nominatives ou au porteur) peuvent être achetées par le grand public en bourse; elles donnent les mêmes droits que les actions ordinaires mais leurs détenteurs n'ont pas le droit de voter lors des élections des membres du conseil d'administration; toutefois ils touchent un dividende annuel de 6 % par priorité.

II. GESTION

La CWRD est gérée par un conseil d'administration et un conseil de direction. Tous les membres doivent être des citoyens brésiliens et résider au Brésil. Le conseil d'administration se compose :

du Président, nommé par le Président de la République fédérale du Brésil,

de 6 Vice-présidents, élus par l'ensemble des actionnaires, pour trois ans.

Le Vice-président et les administrateurs sont rééligibles. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président afin de déterminer la politique commerciale générale de la société. Le conseil est chargé de :

- a) déterminer l'orientation générale des activités de la société,
- b) constituer les nouvelles filiales,
- c) élire et relever de leurs fonctions les administrateurs de la société et déterminer leurs attributions,
- d) financer la gestion des administrateurs,
- e) nommer et renvoyer les commissaires au compte indépendants.

Le Conseil de Direction gère les activités de la société et est responsable de l'exécution des orientations fixées par le Conseil d'Administration. Il se compose du Président du Conseil d'Administration et de cinq administrateurs. Les administrateurs sont élus pour une période de 3 ans et sont rééligibles. Le Conseil de direction est chargé de présenter une politique commerciale générale au conseil d'administration pour approbation. Par ailleurs, le conseil de direction établit et soumet au conseil d'administration les résultats et les budgets ainsi qu'une proposition en vue de la distribution des bénéfices, sur une base annuelle.

La société est tenue d'avoir un conseil fiscal, composé de 3 membres et de leurs suppléants qui doivent être brésiliens. Leur mandat est d'un an. Un membre et son suppléant sont élus par les porteurs de titres privilégiés. Les autres membres sont élus par les porteurs de titres ordinaires. Ils sont rééligibles. Le conseil fiscal examine, au minimum tous les trois mois, les comptes et les documents de la société ainsi que sa situation de trésorerie et sa situation en matière d'investissement. Il présente un rapport lors de la réunion générale des actionnaires.

III. TACHES ET ACTIVITES DE LA CVRD

La CVRD a été créée essentiellement dans le but d'exploiter les gisements de minerai de fer de Itabira dans l'Etat de Minas Gerais. Depuis lors, la société a diversifié ses activités et aujourd'hui elle est surtout engagée, avec ses filiales, dans la prospection, l'exploration, l'exploitation des gisements de minerai de fer, le transport, l'expédition par bateau et la vente du minerai de fer aux usines sidérurgiques dans le pays et à l'étranger.

Actuellement, la CVRD exploite cinq mines de fer à ciel ouvert dans la région d'Itabira, un système de transport par chemin de fer entre ces mines et le port de Viteria dans l'Etat de Espirito Santo, les terminaux maritimes Tubarao, Paul et Atalaia à Viteria et six installations de bouletage dont quatre sont possédées par Itabrasco, Itabrasco et Mispenbras, entreprises en participation toutes associées à la CVRD. En outre, la CVRD s'intéresse, par l'intermédiaire de 8 filiales et de 14 sociétés en participation à des domaines tels que les transports maritimes, la prospection minière, le reboisement, la pâte à papier, l'exploitation de bauxite, les phosphates et les engrais. Elle a mis sur pied des associations en participation qui produisent de l'alumine, de l'aluminium et des copeaux de bois. En outre, la CVRD précise qu'elle met actuellement au point, de manière indépendante, un projet qui lui permettra de produire du niobium et du titane.

En 1980, les ventes de la CVRD se sont montées à Cr \$ 61,2 milliards. C'est une des plus grandes sociétés du Brésil et une de celles qui lui apportent le plus de devises étrangères, avec des ventes à l'exportation ayant atteint en 1980 791,7 millions de dollars US. La CVRD est, sur la base du tonnage produit (1980 : 67,2 millions de tonnes métriques) le plus grand exportateur de minerai de fer dans le monde.

Ventes de minerai de fer de la CVRD - en millions de tonnes -

	1976	1977	1978	1979	1980
Asie	18,3	17,3	15,4	19,6	20,1
Europe (Ooc.)	20,1	16,2	17,9	18,6	15,1
Europe (Gr.)	4,0	3,7	4,2	5,5	7,0
Amérique	4,9	2,6	4,2	3,6	2,0
Moyen-Orient	-	-	0,1	0,5	0,3
Total exportations	47,3	39,8	41,8	47,8	44,5
Marchés intérieurs	3,2	5,9	9,5	15,2	17,8
Total des ventes	50,5	45,7	51,3	63,0	62,3

2270/R.11

.../...

Les contrats de vente à long terme établis en 1981 sont destinés à couvrir presque 100 % des exportations de minerai de la CVRD et le total de ses ventes. Quelques uns de ces contrats sont de 3 à 5 ans mais, pour le moment, la plupart portent sur des périodes allant de 10 à 15 ans. Les contrats portent sur des livraisons annuelles de quantités fixes par type de produits. Au choix de la société et/ou de l'acheteur, pour tous les contrats, les quantités annuelles arrêtées peuvent varier de 10 % au maximum quelle que soit l'année. Il n'existe aucune clause permettant de limiter les livraisons ou de mettre fin au contrat avant la date prévue, en dehors du cas de "force majeure". Tout différend pouvant survenir pendant la période d'exécution du contrat et qui ne peut être réglé par accord mutuel sera soumis à l'arbitrage de la chambre de commerce internationale.

Toutes les ventes de la CVRD, tant à l'étranger que dans le pays, sont effectuées en dollars US. La CVRD précise que le prix du ou des produit(s) à livrer est fixé F.O.B. dans le cadre d'un contrat à long terme de type courant et que ce prix est généralement en vigueur pendant une période de 12 mois à compter de la signature du contrat. Par la suite, la CVRD et ses clients négocient annuellement le prix ou les prix applicables pendant les 12 mois suivants. En outre, il est uniquement tenu compte dans ces négociations annuelles des conditions prévalant sur le marché international du minerai de fer ainsi que de l'évolution de l'économie internationale et des marchés financiers internationaux en raison du lien entre ceux-ci et la valeur du contrat.

IV. FILIALES ET SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION

Poursuivant une politique de croissance interne ainsi que d'extension par une intégration verticale et horizontale, la CVRD a diversifié ses activités en créant des filiales et des sociétés en participation avec des sociétés tant brésiliennes qu'étrangères. A la fin de l'année 1980, outre la production et la vente de minerai de fer, la CVRD a été engagée dans diverses activités telles que les transports maritimes, les engrais, le reboisement, la pâte à papier, les travaux de géologie ainsi que d'exploitation et de traitement de la bauxite. Plusieurs entreprises en participation ont été créées ou sont à l'étude en vue de produire de l'alumine, de l'aluminium, du titane et du niobium.

Le tableau suivant donne un résumé de la part de capital détenu par la CVRD dans ce que la CVRD indique comme étant ses filiales et ses sociétés apparentées les plus importantes à la fin de 1980 :

<u>Filiales</u>	<u>Activité principale</u>	<u>Fondée</u>	<u>Salariés en 1980</u>	<u>Part de capital détenu par CVRD</u>
AMZA	Exploitation du minerai de fer	15.4.1970	879	90,92
DOZINCO	Prospection	7.7.1971	1315	97,97
DOZINAVE	Transports maritimes	22.10.1962	1056	96,63
Navegação Rio Doce	Transports maritimes	4.9.1973	-	50,00
Seamar Shipping Florestas	Transports maritimes	20.9.1966	-	0,04
Rio Doce S/A	Reboisement	26.10.1967	6015	94,61
Valeorte	Société de portefeuille	1.10.1973	43	77,77

2270/812

.../...

<u>Sociétés en participation</u>	<u>Activité principale</u>	<u>Fondée</u>	<u>Nombre de salariés en 1980</u>	<u>Part du sal. des par CTRD</u>
ALBRAS	Aluminium	3.10.1974	289	51,00
ALNORTE	Alumine	22. 6. 1978	213	60,80
CENIBRA	Pâte à papier	13. 9. 1973	1183	50,63
FLOMBRA	Copeaux	11.10.1974	918	47,30
FOERTIL	Engrais	14. 2. 1977	2442	34,12
ITSPANORRAS	Boulettes de fer	12. 6. 1974	24	50,89
ITABRASCO	Boulettes de fer	27. 4. 1973	26	50,90
Minas del Rey	Exploitation du minerai de fer	10.11.1976	11	50,71
NRE	Exploitation de la bauxite	10. 6. 1974	1530	46,00
NCO	Exploitation du minerai de fer	14. 2. 1977	101	51,00
NIBRASCO	Boulettes de fer	11. 3. 1974	35	51,00
PORTOCEL	Port d'embarquement de la pâte à papier	12. 4. 1976	7	10,34
Urucum	Exploitation de minerai de fer/Manganèse	7. 4. 1976	204	33,33
Valesul	Aluminium	22.11.1976	249	60,51

Ses entreprises couronnées de succès ont permis à la CVRD de bénéficier de larges ressources financières et technocratiques, que le Gouvernement brésilien utilise de plus en plus pour affirmer le rôle de l'Etat dans un certain nombre de projets industriels de base considérés comme essentiels.

V. LE PROJET - MINE DE FER DES CARAJAS

1. Région de Carajas

La région Serra dos Carajas est située dans la région amazonienne située à l'Est du Brésil, au sud de l'Etat de Para, dans les communes de Marabá et de São Félix de Xingu. C'est une région de 4.000 km² environ, comprise entre les rivières Itacaiunas et Parauapebas. Le projet d'exploitation du minerai de fer de Carajas ("le Projet") porte sur l'exploitation commerciale des gisements de minerai de fer de la Serra dos Carajas. Le projet sera pris en charge sur les plans commercial et administratif et de l'exploitation par la Companhia Vale do Rio Doce.

2. Origine du projet

La découverte du minerai de fer de Carajas remonte à 1967 alors qu'une filiale brésilienne de US Steel, la Companhia Meridional, exploirait la région à la recherche de manganèse. En 1970, US Steel et la CVRD ont fondé l'Amazônia Kincrocoo S.A. (AMZA) en tant qu'association en participation (détenant respectivement 49,1 et 50,9 % des actions) en vue de déterminer les possibilités de développement et d'exploitation du gisement, et d'organiser et d'assurer l'exécution des opérations. Un programme d'études approfondi a été effectué de 1969 à 1972. Finalement, la construction d'un port à São Luís et d'une ligne de chemin de fer reliant la mine au port, a été retenue, en raison principalement du fait qu'une seule opération est nécessaire pour transborder le minerai et que le port se trouvant sur un chenal en eau profonde est accessible en permanence aux navires.

En 1977, en raison de l'importance des investissements nécessaires à la réalisation du projet et des espérances que le Gouvernement fondait sur la participation d'US Steel, US Steel se retira du projet, laissant la CVRD acheter l'ensemble des actions. En avril 1981, AMZA a officiellement fusionné avec la CVRD afin d'assurer le contrôle de la CVRD sur l'exploitation de Carajas.

Le projet original prévoyait une production de 50 millions de tonnes par an de minerai de fer. Après la dissolution de l'association CVRD-US Steel, la production prévue fut ramené à 35 millions de tonnes par an; à cause de l'importance des investissements immédiatement nécessaires et de la réévaluation des conditions du marché du minerai de fer, le démarrage des travaux est prévu pour 1985; la première année de l'exploitation, les exportations de minerai de fer seront de 15 millions de tonnes et l'on prévoit une augmentation annuelle de 10 millions de tonnes pour arriver à une production de 35 millions de tonnes en 1987.

3. Description du projet

Le projet vise à exploiter de manière intégrée, les dépôts de minerai de fer de Carajas dans l'Etat de Para, port en eau profonde situé sur l'île de São Luís dans l'Etat de Maranhão et une ligne de chemin de fer reliant les gisements au port. Techniquement, les éléments du projet sont pour la plus grande partie très précis et ne comportent pas de difficultés majeures de réalisation.

On envisage d'exploiter la mine à ciel ouvert selon la méthode traditionnelle, au moyen de deux foreuses rotary pour trous de grand diamètre, de pelles mécaniques de 9,16 et 12 "cubic yards" et de camions-bennes tous-terrains de 15 tonnes. Le premier gisement à exploiter sera le M4E, l'un des principaux gisements de minerai de fer de la région, choisi en raison de la proportion relativement faible de morts-terrains, de sa facilité d'accès par chemin de fer et de ses réserves estimées à 1.200 millions de tonnes de minerai à haute teneur. Lorsque la capacité de production atteindra les 35 millions de tonnes par an, les deux principaux produits seront les matériaux destinés à la fabrication des agglomérés (90,8 %) et les boulettes naturelles (9,2 %). En fonction des conditions du marché, la proportion de boulettes naturelles pourrait être portée à 26 % au maximum, en évitant le concassage au port, et les matériaux servant à la fabrication des boulettes pourraient être récupérés sur le barrage à stériles.

Une usine pilote a été construite à l'emplacement de la mine et les essais d'enrichissement du minerai ont commencé en mars 1981. Pour le moment, 50.000 t environ de minerai ont été traitées et le schéma de fabrication a été défini en ce qui concerne le traitement final. Les installations d'enrichissement comprendront trois stades de concassage/filtrage, un stade de laminage de fil, un stade de récupération de matières solides au moyen de trieuses à vis et de séparateurs à cyclone et un stade final de séchage des produits. Les stériles seront acheminés par pompage jusqu'à un barrage de stériles. En raison de la teneur en humidité et des autres caractéristiques du tout venant, on doit recourir au criblage par voie humide de manière à éviter le colmatage des olives de criblage. Des convoyeurs à bandes transporteront le minerai enrichi dans la halle de stockage d'une capacité de 1,6 millions de tonnes où des récupérateurs munis de roues à augets et des convoyeurs à bandes récupéreront les différents types de minerai (boulettes naturelles ou matériaux servant à la fabrication d'agglomérés) pour les acheminer jusqu'à la gare où ils seront chargés. Les installations auxiliaires, comme les ateliers chargés de l'entretien, les entrepôts et les bureaux seront communs à la mine et à l'installation de traitement.

Extrait de l'étude de

Le minerai sera acheminé par chemin de fer depuis la mine jusqu'à Ponta de Madeira, sur l'île de Sao Luis, sur une distance de 890 km sur terrain essentiellement plat comportant des courbes ayant au minimum 850 m de rayon. La seule exception est une zone de collines, à mi-parcours, où les pentes des voies atteignent 4 ‰. Toutefois, en général, le tracé se prête facilement à la construction. Les éléments nécessaires pour la réalisation technique comprennent : 890 km de voie ferrée principale à voie unique, 11,1 km de ponts y compris un pont important (2,34 km) franchissant la rivière Tecantins, 8 petits chantiers le long de la voie, deux terminaux (port et mine) et 35 ouvrages de franchissement de la voie ferrée ainsi qu'un service de transport par train desservant les installations et les services.

Le futur port sera construit dans une baie abritée située à 10 km environ de Sao Luis et à 1 km au nord du port actuel d'Itaqui. La profondeur naturelle de l'eau au poste de mouillage que l'on envisage d'aménager, au poste d'attente, et dans le chenal d'accès à la mer suffit pour des navires de 280.000 tonnes de port en lourd. Toutefois, à cause des fortes variations de la marée (marée de printemps atteignant 7 m) les courants provoqués par la marée montante et descendante sont trop forts pour manœuvrer les navires et des piles constituées de rocher seront nécessaires pour diminuer la force de ces courants le long du mouillage.

La zone de stockage aura une capacité de 3,6 millions de tonnes de minerai (10,3 % de la production annuelle prévue) pour un taux de production annuel de 35 millions de tonnes. Les wagons seront déchargés au moyen de deux engins à benne rotatifs, conçus chacun pour décharger deux wagons en même temps. La zone de stockage sera équipée de deux récupérateurs munis de roues à augets et de deux éleveurs. Le cas échéant, de nouvelles opérations de criblage et de mélange peuvent être effectuées au terminal afin de classer les produits conformément aux normes commerciales.

Une station d'échantillonnage et de deux balances de haute précision seront installées entre la zone de stockage et les installations de chargement sur les navires afin de garantir la fiabilité du contrôle - sur les plans qualitatif et quantitatif - du minerai expédié, dans le but de maintenir la réputation du produit. Les deux installations seront capables de travailler avec, soit les matériaux entrant dans la fabrication des agglomérés, soit les boulettes naturelles. Les analyses chimiques, portant sur la granulométrie et l'état hygrométrique seront effectuées à la station d'échantillonnage.

Enfin, le projet comprend l'aménagement d'un site destiné à la construction d'un centre résidentiel sur l'emplacement de la mine, destiné à loger 11.000 personnes au départ. Le long de la voie de chemin de fer, de nouveaux logements et des installations complémentaires seront intégrés autant que possible dans les centres urbains actuels de Parauapebas, Karaba, Paquia, Calu, Santa Inas, Viteria de Nearn, Rosario et Sao Luis.

4. Etat des travaux

A ce jour, le détail des études techniques est presque terminé et la construction de 800 km de sol de fondation pour la voie ferrée (état d'avancement 46 %) et des brise-lames dans le port est en cours. Sur l'emplacement de la mine, les travaux d'excavation et de génie civil pour la construction des installations auxiliaires ainsi que de la station de préconcassage ont commencé en mai 1981. La construction d'un laboratoire a été terminée en août 1981. Un atelier et un entrepôt nécessaires pour les travaux préliminaires (extraction de 5,2 millions de tonnes de morts-terrains qui devraient commencer au début de 1982) sont en cours de construction. La construction d'une installation-pilote d'enrichissement sur le lieu de la mine est achevée. Au mois de décembre 1981 inclus, le coût du projet se montait au total à 630 millions de dollars US.

5. Coût du projet

Exprimé en dollars américains, le coût du projet dépend de façon significative de la valeur de change du cruzeiro et d'une éventuelle dévaluation de cette monnaie vis-à-vis du dollar.

De façon prudente, on peut avancer que le cruzeiro sera dévalué en rapport avec l'évaluation de l'inflation au niveau international et qu'à partir de février 1981, date de l'estimation du projet, les différences entre les taux d'inflation intérieure et internationale seront pris en compte par des adaptations du taux de change (ceci signifie que le cruzeiro restera surévalué). Sur ces bases le coût du projet peut être estimé à 4,7 milliards de dollars, les provisions pour imprévus, le capital de roulement et les intérêts pendant la construction étant inclus.

Le coût total de l'investissement et de son financement se décomposent comme suit :

2270/815

.../...

Projet d'exploitation du minerai de fer à Carajas

Estimation des dépenses d'équipement

(en millions de \$ US)

<u>Dépenses</u>	<u>Fournitures locales</u>	<u>Fournitures extérieures</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Mine	379,8	137,4	517,2	15,7
Chemin de fer	1.185,2	558,2	1.743,4	53,1
Port	174,6	40,1	214,7	6,5
Aménagement des villes	115,3	45,1	160,4	4,9
Ingénierie	135,6	18,6	154,2	4,7
Assistance technique	5,4	3,4	8,8	0,3
Coordination GARD	189,4	-	189,4	5,8
Frais de gestion	191,2	-	191,2	5,8
Contrôles	46,6	-	46,6	1,4
Assurance	3,9	-	3,9	0,1
Frais de préexploitation	22,2	9,8	32,0	1,0
Formation	22,9	-	22,9	0,7
Coût de base total (a)	2.472,1	812,6	3.284,7	100,0
Provision pour imprévus (matériel)	280,0	95,8	375,8	
Actualisation des prix (b)	314,1	111,4	425,5	
Coût d'investissement total	3.066,2	1.019,8	4.086,0	
Capital de roulement	128,7	-	128,7	
Intérêts pendant la construction	249,9	241,7	491,6	
Financement total requis	3.444,8	1.261,5	4.706,3	

(a) Le coût de base est exprimé en valeur février 1981 et correspond au cours suivant : \$ US - Cr \$ 71,87

(b) L'actualisation des prix a été prise égale à : 0 % pour 1981, 8,5 % pour 1982, 7,5 % pour 1983-1985 et 6 % pour 1986-1987.

Les taux de rendement économique et financier du projet respectivement égaux à 13,7 % et 10,6 % sont basés sur une production annuelle passant de 35 millions de tonnes en 1987 à 50 millions en 1993.

Pour les devises étrangères, le calcul du taux de rendement économique prend en compte un facteur de correction égal à 1,2.

2273/E12

calculada à \$ 751.680.000,00
à un coût de \$ 480,00 o dólar (abril/83)

.../...

Les calculs ne tiennent pas compte des avantages, essentiellement impossibles à mesurer mais importants, d'une ouverture de la région du Carajas à l'exploitation du manganèse, du cuivre, de la bauxite, de l'or et d'autres minéraux, rendue possible par l'installation d'une infrastructure de base.

6. Marché

Les services de la Commission ont établi une étude sur les quantités de minéral de fer disponibles en 1985-1990. Il se confirme que l'offre de minéral de fer n'est pas assurée et qu'une pénurie est à craindre à partir de 1985.

Même si l'on ne peut exclure la possibilité d'un surapprovisionnement permanent vers le milieu des années 80 à la lumière des incertitudes qui planent sur la croissance économique mondiale et la croissance de la demande en acier, le projet de Carajas présente des avantages pour les acheteurs éventuels en raison de

- la haute qualité du minéral de fer,
- les perspectives d'approvisionnement en minéral de fer à long terme,
- l'importance de la diversification des sources d'approvisionnement,
- la certitude de disposer d'un effectif de main-d'œuvre suffisant et de l'instabilité politique dans les autres régions de production.

Le volume de minéral de fer pour lequel la CVRD a déjà passé des contrats dépasse la production prévue pendant la période de mise en route de la production en 1985 et 1986 (la production atteindra 35 millions de tonnes en 1987) et réduit les risques que présente pour le projet la probabilité d'un surapprovisionnement du marché pendant un certain nombre d'années.

D'autre part, une réduction des prix de 6 % sur la deuxième moitié des quantités effectivement livrées annuellement a été offerte aux sociétés qui ont accepté de signer des contrats de livraison de minéral de fer au cours de cette période de mise en route de la production.

2270/C11

.../...

Accords déjà signés concernant l'exploitation du minerai de fer de Carajas
(Situation au mois de décembre 1971)

<u>Pays</u>	<u>Société</u>	<u>Quantité</u> (1 000 t)	
<u>Allemagne</u>	Dillinger Hüttenwerke AG	250	
	Klöckner-Werke AG	500	
	Kerf-Stahl AG	500	
	Stahlwerke Peine-Salzgitter AG	500	
	Krupp-Stahl AG	1.000	
	Hammesmann AG Hüttenwerke	800	
	Thyssen AG	2.400	5.950
<u>Italie</u>	Italsider SpA	2.500	2.500
<u>France</u>	Usiner	1.700	
	Selmer	1.500	3.200
<u>Luxembourg</u>	Groupe ARBED (Sidmar N.V., Stahlwerke Röchling- Burbach GmbH, ARBED S.A.)	2.000	2.000
<u>Communauté Européenne</u>			13.650
<u>Corée du Sud</u>	Pohang	1.000	
<u>Japan</u>	Japanese Steel Mills	10.000	
<u>Nombre total des accords signés</u>			24.650
<u>In cours d'examen</u>			
<u>Belgique</u>	Groupement des hauts fourneaux	1.000/2.000	
<u>Taiwan</u>		500	

Conclusions

1. Le principal objectif du Brésil est d'améliorer sa balance des paiements et ce, notamment, par une expansion rapide et soutenue de ses exportations. L'exploitation et l'exportation du minerai de fer des vastes gisements de Carajas font partie de la stratégie du Gouvernement pour atteindre cet objectif, car cela permettra au pays d'accroître ses gains de devises à long terme.

Le Gouvernement brésilien considère que le projet de Carajas est également un instrument privilégié pour stimuler le développement de la région amazonienne. Sans aucun doute, l'établissement d'un système de transport de base contribuera notablement au développement futur de la région.

Pour ces raisons, le 15 octobre 1980, le Gouvernement brésilien a donné la priorité à l'exploitation des mines de minerai de fer de Carajas par la CVRD et s'est engagé à fournir directement ou indirectement toutes les ressources nécessaires pour réaliser le projet dans les délais prévus.

2. D'un point de vue technique, le champ d'application du projet et le plan d'exécution des travaux sont satisfaisants. Le coût du projet augmentant dans de très grandes proportions avec le temps, il est important d'accélérer dans toute la mesure du possible l'établissement du projet. Les analyses préliminaires effectuées par la Banque mondiale ont montré qu'un retard de deux ans dans la réalisation du projet et un dépassement de 10 % du coût en capital augmenterait le coût total du projet de 1,2 milliards de Dollars US.

3. L'établissement du projet et les dispositions prises concernant sa gestion répondent à des critères de qualité élevés et semblent appropriés, compte tenu du degré de complexité du projet et du volume des investissements requis.

4. Le projet se justifie sur le plan économique, et son rendement économique devrait être de 13 % environ (à l'exclusion des profits résultant d'autres opérations que le projet rendrait possibles). Toutefois, une situation moins favorable - mais peu probable - du marché caractérisée par un surapprovisionnement en minerai de fer associé à un relèvement lent de l'industrie sidérurgique mondiale à la fin des années 80, conduirait à un tassement des prix du minerai de fer et une réduction du volume des ventes. Cela affecterait les disponibilités de la CVRD et ferait courir un risque d'ordre financier au projet. La CVRD croit que, avec 25 millions de tonnes par an de contrats de vente à long terme déjà signés ou ayant fait l'objet d'engagements, et vu la qualité supérieure du minerai de Carajas, elle n'aura aucune difficulté à obtenir des engagements pour les dix millions de tonnes annuelles restantes, d'ici 1987.

1 p 4. couched

et les 10 restantes ?

2270/61f

f 7

.../...

5. In ce qui concerne l'expansion du sud du Brésil, le volume ainsi que la qualité des réserves qui pourraient être exploitées ne soutiennent pas la comparaison avec Carajas et ne suffisent pas à satisfaire à la fois la demande intérieure et les besoins d'exportation potentiels. En ce qui concerne d'autres projets possibles, par exemple en Afrique occidentale, il n'existe pas de projet comparable à celui de Carajas pour ce qui est de la gestion, de l'état d'avancement des travaux, de la planification financière et du volume de livraisons pour lesquels des engagements ont déjà été pris.

6. Une amélioration de la situation de l'approvisionnement semble particulièrement nécessaire à la lumière d'un marché du minerai de fer qui devrait aller au moins vers un certain équilibre; cette prévision est confirmée par l'industrie sidérurgique européenne qui a demandé à la Commission des Communautés Européennes de contribuer au financement du projet de minerai de fer de Carajas afin d'éviter une sérieuse pénurie à partir de 1985. L'intérêt manifesté par l'industrie sidérurgique européenne tient également au fait que 13 entreprises appartenant à 5 pays de la Communauté ont déjà passé des contrats à long terme avec la CVRD. Ces contrats prévoient une réduction des prix de 6 % pour les deuxièmes 50 % des quantités réellement livrées.

Les considérations ci-dessus militent en faveur d'une appréciation positive de la demande de prêt étant donné que le programme d'investissement contribue directement et en premier lieu à réaliser les objectifs prévus au 2ème alinéa de l'article 54 du Traité CECA.

La Commission a décidé en principe d'accorder le prêt sollicité. Se fondant sur les dispositions du 2ème alinéa de l'article 54 du Traité CECA, elle demande en conséquence au Conseil de bien vouloir émettre un avis conforme sur l'octroi d'un prêt à concurrence de 600 millions de \$ US à la société Companhia Vale do Rio Doce, Rio de Janeiro, Brésil.